

Projet de motion

déposé par les conseillers:

- Jean Le Guern

- ...

- ...

**Pour une simplification et un renforcement
de la gestion du patrimoine financier communal**

Exposé des motifs

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Depuis le début de la législature, la question de la pertinence de la Fondation communale de Chêne-Bougeries pour le logement (ci-après , la Fondation) est posée.

Le rapport de la fiduciaire ECHO publié en janvier 2023 a présenté les avantages et inconvénients des différentes solutions possibles, mais aucune décision n'a, depuis, été prise.

Il apparaît, en outre, que, si une des réalisations majeures de la Fondation a été l'unification de la gestion des différents immeubles par une seule et même régie sélectionnée après un appel d'offres (ceci tant pour les immeubles de la Fondation que pour ceux du patrimoine financier de la commune), la plus-value de la Fondation par rapport à la gestion communale des immeubles n'a, par la suite, pas été démontrée.

Le fonctionnement de la Fondation a été perturbé par un nombre important de départs au sein du Conseil de Fondation. De plus, elle n'a pas été amenée à prendre de décisions susceptibles de démontrer son utilité par rapport à l'intégration du parc immobilier au sein du patrimoine financier de la commune.

Dans le même temps, la gestion du patrimoine immobilier de la commune est maintenant bien contrôlée par les professionnels de l'immobilier agissant au sein de la régie ayant remporté l'appel d'offres.

Cependant, à ce jour :

- le problème de la thésaurisation dans les comptes de la Fondation des loyers perçus perdure,

- la division du patrimoine financier limite les capacités d'emprunt de la commune

C'est pourquoi , avant que la deuxième tranche du Village ne soit achevée, il convient d'envoyer un signal fort à la Fondation, montrant que le Conseil municipal souhaite qu' elle entreprenne les démarches visant à sa dissolution.

C'est le but de la motion proposée ci-dessous, à laquelle nous vous prions de réserver un bon accueil.

Les signataires :

* * * * *

Motion

Le Conseil municipal de la ville de Chêne-Bougeries, désireux de simplifier et de renforcer la gestion du patrimoine financier de la commune, invite le Conseil administratif à initier, au travers de l'ensemble de ses représentants désignés au sein de la Fondation communale de Chêne-Bougeries pour le logement, le processus menant à la dissolution de la Fondation.